

Si l'on établit une priorité quelconque, que ce soit en faveur des gens mariés, car c'est vers cela que tendait la documentation dont nous avons traité assez longuement. Les gens mariés devraient passer en premier dans la mesure à l'étude et on ne devrait pas les sacrifier en faveur d'autres personnes pouvant avoir droit à la pension pour d'autres raisons.

J'aimerais maintenant parler d'une question qui, à mon grand plaisir, est abordée dans le bill. Il s'agit des erreurs financières. J'ai écrit à maintes reprises au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) au sujet des problèmes de trop-payés de pensions. Je dois dire au ministre qu'il a toujours répondu très promptement à mes lettres, et je suis certain qu'il en va généralement de même en ce qui a trait à la correspondance de tous les députés. Peut-être que certains de ses collègues du cabinet pourraient l'imiter. Il accuse immédiatement réception des lettres qu'on lui envoie, et y répond toujours. Je ne voudrais pas qu'il change ses bonnes habitudes parce que j'en parle aujourd'hui, mais c'est un ministre qui ne nous oblige pas à indiquer sur nos dossiers de lui rappeler de nous répondre. Je ne voudrais pas que ses chevilles enflent au point de ne plus pouvoir mettre un pied devant l'autre, mais c'est bien vrai.

Le malheur, au sujet de cette erreur à laquelle le bill vise à remédier, à savoir les erreurs financières et la nécessité de rembourser, c'est que la loi en établit la nécessité. Le ministre ne peut absolument rien faire, en usant de ses pouvoirs discrétionnaires, pour aider les pensionnés qui se trouvent dans cette situation. Il a toujours dû répondre qu'il était désolé, que c'était une erreur, qu'il s'en excuse. Il peut s'excuser et protester autant qu'il veut, mais, peu importe l'ordinateur qui a fait l'erreur, les citoyens âgés ne profitent pas nécessairement de ce genre d'erreur, et le ministre ne peut rien y faire. Cela m'est arrivé bien des fois et, sauf erreur, c'est la raison de cette disposition qui figure dans le bill.

C'est à mon sens un article très important parce qu'il prévoit, dans le cas des citoyens âgés—ce groupe spécial de gens qui, pour ce qui est des occasions d'avancement, sont plutôt désavantagés—l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire comme l'ont fait d'autres ministres, notamment le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras), qui a émis des permis du ministre dans des cas précis, et des modalités d'application ne sont pas claires. Je ne dis pas qu'il faudrait pardonner au ministre les erreurs qui mettent certaines personnes dans l'embarras, mais c'est à mon avis une très bonne disposition dont il faut féliciter le ministre.

La politique de notre parti à l'égard des personnes âgées va beaucoup plus loin que celle du gouvernement, et ce depuis assez longtemps déjà. Elle traduit notre souci envers un groupe de Canadiens qui appartiennent à une catégorie spéciale, non seulement en raison de leurs difficultés à travailler et à continuer à faire partie de la population active dans une société qui se tourne de plus en plus vers la jeunesse, mais parce que la plupart de nos vieillards ont activement contribué à la prospérité de la

Sécurité de la vieillesse

collectivité. Ce sont eux qui ont ouvert la voie sur laquelle nous progressons. Rien que pour cela, je pense qu'ils méritent que nous nous occupions d'eux.

Il importe aussi que nous envisagions tous les besoins des personnes âgées sous un autre angle, tenant compte du fait qu'elles doivent, en dépit de l'état de leurs ressources, se loger, se nourrir, se soigner; or, voilà des éléments très importants de l'indice des prix au Canada. Je pense que nul ne contestera que les personnes âgées y consacrent une plus grande tranche de leur revenu que leurs compatriotes, il importe donc que nous ne perdions jamais de vue la nécessité de mettre à jour et de réviser constamment le montant de l'aide financière que nous sommes prêts, en tant que nation évoluée, à consacrer à leur bien-être.

Il faudrait aussi étudier l'indice des prix et voir s'il s'agit d'un barème satisfaisant d'évaluation de leurs besoins. On a parlé d'indice à l'intention des personnes âgées, d'indice à l'intention des défavorisés, on a cherché des solutions permettant d'avantager les personnes âgées qui risquent de se trouver dans le besoin, car il est de fait que les personnes âgées ont des besoins et des frais que n'a pas la famille moyenne de quatre personnes, et qu'il faut donc procéder à de nouvelles évaluations pour faire face à ces besoins bien particuliers.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a demandé l'autre jour à ce que la pension de vieillesse de base passe à \$300, et il en a encore parlé aujourd'hui. Je ne sais vraiment pas si notre nation peut se le permettre ou non, mais qu'il s'agisse de \$300 ou de n'importe quel autre chiffre, dans un pays qui possède tant de richesses, qu'il s'agisse de nos ressources naturelles, de notre produit national brut, ou des perspectives que nous offrons à notre jeunesse et à ceux de nos concitoyens qui n'ont pas les handicaps des vieillards, il ne faut pas perdre de vue l'esprit dans lequel le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait cette proposition.

● (1540)

J'estime que les personnes âgées constituent un cas particulier. Le député de Winnipeg-Nord-Centre n'a ménagé aucun effort pour que l'on traite ainsi les pensions de vieillesse, les retraites et autres pensions. Je ne pense pas que nous ayons fait tout notre possible pour aider les personnes âgées, non seulement pour leur verser des mensualités, mais également pour fournir à tous un logement convenable et, à ceux qui sont handicapés par l'âge, des services appropriés. Nous avons eu un exemple de ce genre dans Ottawa-Carleton il n'y a pas si longtemps. A mon avis, il faut admettre que ces personnes constituent une catégorie particulière.

Lorsque je pense aux sommes que le gouvernement est prêt à dépenser dans certains domaines, lorsque je pense que, depuis 1961, les crédits consacrés au fonctionnement du bureau du Conseil privé et du cabinet du premier ministre ont augmenté de 1,148 p. 100 et se sont élevés au total à 5,901,000 dollars, j'estime que le gouvernement ne peut pas simplement aider les déshérités du bout des lèvres et admettre que son devoir est de les protéger, mais qu'il doit aussi leur octroyer des avantages immédiats.